

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

M. Claude Bourque	M. Luc Adam
Mme Sonia Rivard	Mme Francine Lehouiller
M. Réjean Breton	M. Serge Marquis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très. est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R19-10-154 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAL**

10 septembre 2019

R19-10-155 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **dix septembre deux mille dix-neuf**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Un suivi sur les différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Monsieur Émilien Larochelle demande quand le quai sera réparé sur l'Île de Gallichan car idéalement, il faudrait qu'il soit fait avant l'hiver.

Le 1^{er} octobre 2019

6- CORRESPONDANCES

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

7- DÉPENSES

COMPTES À PAYER

Normand Bourque	Fournitures – garage	5.38
MRC d'Abitibi-Ouest	Quote-part – CVMR	8 512.38
Ministre des Finances	Suret� du Qc – 2e versement	14 039.00
Quinc. Palmarolle Inc.	Fourn. – Projet parc : 4 632.66 Fournitures – garage : 939.88	5 572.54
Les Serres Gallichan Inc.	Jeux- Projet parc	29 131.53
Soc. Canadienne des postes	M�dia poste	27.05
Ren� B�langer	Coupe – Bordures de route	975.00
Johanne Shink	Frais de poste	103.48
Top Lettrage Enr.	# civique	23.00
Legault M�tal Inc.	Ponceaux – Travaux de chemins	2 095.32
Visa Desjardins	Jeux Modul'Air (parc) : 727.16 MAJ- RPEVL – pompiers : 142.00	869.16
Ent. �lec. Roland Richard	Inst. Fluorescents + r�parations	653.06
UAP Inc.	Fournitures – pompiers	80.43
Les Entreprises J.L.R. Inc.	Cueillette – Septembre 2019	2 484.06
Andr� Carbonneau	Travaux de chemins	28 431.47
Jean-Guy Roy Ent.	Travaux de chemins	7 176.22
Jean-Guy Roy Ent.	Nivelage – Septembre 2019	6 832.56
9252-9783 Qu�bec Inc.	Travaux de chemins	5 639.52
Fiducie Desjardins	REER – Septembre 2019	374.23
Ministre des finances	DAS – Septembre 2019	3 068.28
Rec. G�n�ral du Canada	DAS – Septembre 2019	1 302.93
	TOTAL	117 396.60\$

SALAIRES

Johanne Shink	4 333.12	St�phane Ayotte	2 336.41
R�jean Breton	176.71	Sonia Rivard	176.71
Claude Bourque	176.71	Henri Bourque	535.16
Serge Marquis	176.71	Francine Lehouiller	176.71
Luc Adam	176.71	Chantal Gaumont	211.22
Normand Bourque	2 821.96	Jean-Guy H�bert	933.19
		TOTAL	12 231.32\$

COMPTES PAY S

#Ch�que	Fournisseurs	Description	Montant
C1900217	MRC d'Abitibi-Ouest	Inforoute : 154.55 Large bande : 843.82 Vidanges septiques : 374.00	1 372.37
C1900218	Buro Concept	Fournitures de bureau	16.09
C1900219	�ditions juridiques FD	MAJ – Code municipal	233.10
C1900220	J.G.R. Lt�e	Fournitures – pompiers	120.67
C1900221	Quinc. Palmarolle Inc.	Fournitures d'entretien	558.32
C1900222	Abinord Lt�e	Fournitures – pompiers	85.56
C1900223	Jean-Guy Pigeon	Entretien d�broussailleuse	157.45
C1900224	Soc. Can. Des postes	M�dia poste	85.97
C1900225	Location La Sarre	Entretien d'�quipements	91.98
C1900226	Surplus du Nord Inc.	Ensemble de pluie	137.95
C1900227	Johanne Shink	Frais de poste	134.52
C1900228	Station du Coin Enr.	Essence – Juillet : 317.19 Essence – Ao�t : 510.79	827.98
C1900229	AFAT	Cotisation annuelle	50.00
C1900230	Techni-Lab	Test d'eau	436.34
C1900231	Jean-Guy Roy Ent.	Travaux de chemins	6 832.56
C1900232	Serge Marquis	Frais de d�placements	128.00
C1900233	Ent. �lect. Roland	R�p. – Lumi�res de rue	682.95

Le 1^{er} octobre 2019

C1900234	Fiducie Desjardins	REER – Août 2019	472.84
C1900235	Entreprises J.L.R. Inc.	Cueillette – Août 2019	2 484.06
C1900236	Équipements Gélinas	Entretien – Tracteur pelouse	796.81
C1900237	SEMKB	Ent. – C. communautaire	488.64
C1900238	Publications du Qc	MAJ – Tome V (routiers)	64.51
C1900239	La Gallithèque	Subvention – 50%	1 350.00
C1900240	Soc. Can. Des postes	Frais de poste	310.43
		TOTAL	17 919.10\$

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
M1900208	Servitech Trudel Inc.	Services – Juillet 2019	6 701.66
M1900209	Johanne Shink	Séances – Août 2019	30.00
M1900210	Henri Bourque	Séances – Août 2019	30.00
M1900211	Serge Marquis	Séances – Août 2019	30.00
M1900212	Sonia Rivard	Séances – Août 2019	30.00
M1900213	Francine Lehouiller	Séances – Août 2019	30.00
M1900214	Luc Adam	Séances – Août 2019	30.00
M1900215	Claude Bourque	Séances – Août 2019	30.00
M1900216	Gabriel Roy	Salaires – 04 au 10/08/2019	425.40
M1900217	Gabriel Roy	Salaires – 11 au 17/08/2019	341.07
M1900218	Hydro-Québec	Éclairage public	351.41
M1900219	Hydro-Québec	Garage, pompiers	630.14
M1900220	Hydro-Québec	CLSC, Fermières, Biblio	453.06
M1900221	Hydro-Québec	Centre communautaire	409.06
M1900222	Hydro-Québec	Aqueduc	803.18
M1900223	Télébec	Corporation municipale	768.34
M1900224	Télébec	Aqueduc	100.48
M1900225	Bell mobility	Cellulaire	32.95
M1900226	Ministre des finances	DAS – Août 2019	4 051.80
M1900227	Receveur général	DAS – Août 2019	1 753.07
M1900228	Hydro-Québec	Garage, pompiers	489.03
M1900229	Bell mobility	Cellulaire	32.95
M1900230	Servitech Trudel Inc.	Services – Août 2019	6 428.97
M1900231	Hydro-Québec	CLSC, Fermières, Biblio	489.82
M1900232	Télébec	Corporation municipale	768.34
M1900233	Télébec	Aqueduc	100.48
M1900234	Hydro-Québec	Centre communautaire	415.62
M1900235	Ministre des finances	DAS – Mai 2019	576.96
M1900236	Johanne Shink	Séances – Septembre 2019	60.00
M1900237	Henri Bourque	Séances – Septembre 2019	30.00
M1900238	Serge Marquis	Séances – Septembre 2019	60.00
M1900239	Sonia Rivard	Séances – Septembre 2019	60.00
M1900240	Réjean Breton	Séances – Septembre 2019	60.00
M1900241	Francine Lehouiller	Séances – Septembre 2019	60.00
M1900242	Luc Adam	Séances – Septembre 2019	60.00
M1900243	Claude Bourque	Séances – Septembre 2019	30.00
M1900244	Rec. Général Canada	DAS – Juillet 2019	119.48
		TOTAL	26 873.27\$

R19-10-156

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la secrétaire-trésorière adjointe a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan

Adopté.

Le 1^{er} octobre 2019

8- **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

R19-10-157 **Services de la Ville de Macamic – Aqueduc**
Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte l'offre de service de la Ville de Macamic afin d'assurer la réalisation ou la supervision d'activités requérant une certification en traitement des eaux à raison d'une fréquence qui pourra être effectué à raison de trois (3) à cinq (5) fois par semaine;

QUE, les services professionnels seront facturés sur une base de taux horaire à raison de 50.\$ / hre pour le temps de travail effectué ainsi que pour le temps nécessaire au déplacement (aller/retour – Macamic/Gallichan);

QUE, les frais de déplacements seront facturés au taux de 0.46\$/km (aller/retour – Macamic/Gallichan), ce qui représente 82 km à raison de 0.46\$/km pour un montant de 37.72\$ par déplacement.

Adopté.

R19-10-158 **Télémetrie - Aqueduc**
Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de confier le mandat à la compagnie Servitech Trudel Inc. pour faire la collecte d'informations pour vérifier directement auprès du sous-traitant du panneau de contrôle que ce dernier pourrait recommander comme alternative. Ce mandat correspond à un budget d'environ 4 à 6 heures à raison de 75.\$/hre excluant les taxes.

Adopté.

R19-10-159 **Voirie – Rechargement du Rang 10 & 1**
Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise le rechargement du rang 10 & 1 en régie pour un montant n'excédant pas 25 000\$ (incluant les taxes);

QUE, le conseil municipal autorise la prolongation du ponceau de monsieur Raoul Lambert à 50 pieds pour faciliter la sortie des véhicules lourds près de la sablière-gravière.

Adopté.

MAMH – Assainissement des eaux usées

Considérant que nous sommes actuellement en attente d'informations concernant les coûts de la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées, nous informerons le MAMH que nous voulons plus d'informations à ce sujet.

Le 1^{er} octobre 2019

MRC d'Abitibi-Ouest – Rencontre publique – zones d'interventions spéciales (ZIS)

R19-10-160

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de tenir une rencontre avec la population, particulièrement avec les contribuables touchés, pour donner de l'information concernant les zones d'interventions spéciales (ZIS). Cette rencontre aura lieu le 28 octobre prochain au sous-sol du centre communautaire à compter de 19h00. Un envoi personnalisé sera acheminé aux contribuables concernés.

Adopté.

Dérogation mineure – M. Guillaume Breton et Mme Valérie Bruneau

R19-10-161

Considérant qu' en date du 19 juillet 2019, M. Guillaume Breton et Mme Valérie Bruneau ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant l'immeuble situé au 455, rang de la Baie, lequel est situé sur le lot 5 520 035 en zone 700;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à construire un garage de 24' X 28' dont une pointe de celui-ci empiètera pour un maximum de 15 pieds (4.57 mètres) dans la marge de recul avant;

Considérant qu' en vertu de l'article 4.4.4.4 du règlement de zonage #93, la marge de recul latérale et arrière minimale doit être de 2.0 mètres exception faite pour les zones 700 et 701 où la marge de recul latéral et arrières est portée à 3.0 mètres;

Considérant qu' en vertu de l'article 4.4.6.3 du règlement de zonage #93, les garages et dépendances ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérales. Pour le cas d'un terrain d'angle, tout garage ou dépendance isolé doit être construit dans la cour arrière ou dans la cour latérale. Dans le cas d'un terrain adjacent à un plan d'eau, un garage ou une dépendance peut être implanté dans la cour avant pourvu qu'il respecte la marge de recul applicable dans la zone. La marge de recul dans la zone 700 est de 10 mètres ;

Considérant que le propriétaire accepte de prendre toute la responsabilité des dommages qui pourraient être causés lors du nivellement ou déneigement de la chaussée à la pointe du garage qui se retrouve dans la marge de recul;

Le 1^{er} octobre 2019

Considérant que lors de la séance spéciale du 13 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Gallichan a, par l'adoption de sa résolution R19-09-01, recommandé au conseil d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Gallichan lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 à compter de 19h00, afin qu'il statue sur celle-ci;

Considérant que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Guillaume Breton et madame Valérie Bruneau tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

Dérogation mineure – Mme Hélène Larivière

R19-10-162

Considérant qu' en date du 19 juillet 2019, Mme Hélène Larivière a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant l'immeuble situé au 2604, chemin Leroux, lequel est situé sur le lot 5 519 675.

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à lotir le terrain en deux parties égales;

Considérant que le terrain représente une superficie de 15 000 mètres carrés, que la profondeur se situe entre 111 et 153 mètres et que la façade est de 52.95 mètres;

Considérant qu' en vertu de l'article 2.4.1 de la section 4 du règlement de lotissement, un terrain situé à moins de 100 mètres (328 pieds) d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres (984 pieds) d'un lac, le terrain doit avoir une superficie minimale de 4000 m² (43 057 p²), une largeur minimale de 50 mètres (164 pieds) et une profondeur minimale en moyenne de 75 mètres (246 pieds);

Le 1^{er} octobre 2019

Considérant que lors de la séance spéciale du 13 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Gallichan a, par l'adoption de sa résolution R19-09-02, recommandé au conseil d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Gallichan lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 à compter de 19h00, afin qu'il statue sur celle-ci;

Considérant que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de madame Hélène Larivière tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

Code d'éthique et de déontologie – Élus municipaux

R19-10-163

Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Francine Lehouiller Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil accepte le projet de règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les exigences du ministère des affaires municipales et de l'habitation du territoire.

Adopté.

Rapport comparatif 2018-2019

R19-10-164

Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte le rapport financier comparatif 2018-2019 tel que présenté.

Adopté.

Le 1^{er} octobre 2019

R19-10-165

Secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu majoritairement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte l'embauche de madame Nancy Brousseau au poste de secrétaire-trésorière adjointe à raison de 25 hrs/semaine au taux de 18\$/hre plus 4% de paie de vacances.

Adopté.

9- RAPPORT DES COMITÉS

Voirie

Monsieur Serge Marquis fait un résumé des travaux de voirie qui seront réalisés prochainement.

Club nautique

Monsieur Réjean Breton mentionne qu'il n'y a pas de nouveau pour le Club nautique.

Loisirs

Madame Sonia Rivard mentionne que la réunion de la commission des loisirs a eu lieu hier, le 30 septembre 2019.

Considérant que les jeux devraient arrivés prochainement, elle demande l'aide des employés pour aider à la livraison. Elle communiquera avec le bureau municipal lorsque les dates seront connues.

Société d'histoire et d'archéologie

Monsieur Luc Adam mentionne que c'est tranquille pour le moment du côté de la Société d'histoire et d'archéologie mais que lorsque le président, monsieur Claude Gagnon sera disponible, une rencontre du comité devrait avoir lieu par la suite.

Aqueduc

Monsieur Claude Bourque informe les membres du conseil que les tests d'eau sont tous conformes et que tout se passe bien pour l'aqueduc.

Embellissement

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'elle n'a pas reçu de nouvelles de la part du comité d'embellissement.

Bibliothèque

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'elle n'a pas reçu de nouvelles de la part du comité d'embellissement.

10- AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

11- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu mardi le 5 novembre 2019 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu mardi le 15 octobre 2019 à 19h00.

Le 1^{er} octobre 2019

12- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

R19-10-166

La séance est levée à 20h00 sur une proposition de monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén. / Sec.-très.